

# Conditions générales de vente

PRISMA COMPETENCES – Ludivine Batail (EI)

10, rue Henri Farman, 72100 LE MANS

SIRET : 10008914300018

Tél : 06 70 02 57 13 – Courriel : [ludivine.batail@prisma-competes.fr](mailto:ludivine.batail@prisma-competes.fr)

NDA en cours d'acquisition

La facture est payable par virement bancaire dans un délai maximum de 30 jours calendaires à compter de sa date d'émission.

## 3.4 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne :

- Des pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

## Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Prisma Compétences réalise des prestations de formation professionnelle pour le compte de clients professionnels ou particuliers.

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit préalable.

## Article 2 – Documents contractuels

Pour chaque action de formation :

- Une **convention de formation** est conclue avec une personne morale (article L.6353-2 du Code du travail).
- Un **contrat de formation professionnelle** est conclu avec une personne physique (article L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail).

La commande est réputée ferme et définitive à réception du document signé.

Le programme détaillé, les objectifs pédagogiques, les modalités d'évaluation et le livret d'accueil constituent des documents contractuels.

## Article 3 – Conditions financières

### 3.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros nets de TVA (TVA non applicable – article 293 B du CGI).

Les tarifs comprennent les frais pédagogiques. Les frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, location spécifique) font l'objet d'une mention distincte sur le devis.

### 3.2 Acompte

Un acompte de 30 % du montant total est exigible à la signature de la convention ou du contrat.

Il doit être réglé dans un délai de 7 jours calendaires suivant la signature et impérativement avant le démarrage de la formation.

À défaut de paiement dans ces délais, Prisma Compétences se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation.

### 3.3 Solde

Le solde est exigible à l'issue de la formation.

## Article 4 – Prise en charge par un organisme financeur

En cas de financement par un OPCO ou tout autre organisme tiers :

- Le Client s'engage à effectuer les démarches de prise en charge avant le début de la formation.
- Le Client demeure responsable du paiement intégral en cas de refus total ou partiel de financement.

Prisma Compétences fournit les documents nécessaires à la constitution du dossier de prise en charge.

## Article 5 – Annulation, report et remplacement

### 5.1 Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Les sommes dues à titre d'indemnité sont les suivantes :

- Plus de 30 jours calendaires avant le début : l'acompte reste acquis.
- Entre 30 et 15 jours calendaires avant : 50 % du montant total est dû.
- Moins de 15 jours calendaires avant : 100 % du montant total est dû.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Un remplacement de participant est accepté sans frais, à condition d'en informer Prisma Compétences au moins 48 heures avant le démarrage de la session. Ce remplacement demeure conditionné à la validation des prérequis et à la réalisation de l'entretien de positionnement préalable par le nouveau bénéficiaire

### 5.2 Annulation ou report par Prisma Compétences

Prisma Compétences se réserve la possibilité d'ajourner une session notamment :

- en cas de nombre insuffisant de participants,
- en cas de force majeure,
- ou en cas d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

Dans ce cas, une nouvelle date est proposée dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

## Article 6 – Force majeure

PRISMA COMPETENCES Siège

10, rue Henri Farman · 72100 LE MANS – Tél : 06 70 02 57 13 – Mail : [ludivine.batail@prisma-competes.fr](mailto:ludivine.batail@prisma-competes.fr)  
SIRET N° 10008914300018 – Code APE : 9609 Z – TVA non applicable : Art. 293 B du CGI

# Conditions générales de vente

Prisma Compétences ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme tels : maladie, accident, catastrophe naturelle, grève, interruption des transports ou des réseaux de communication.

La prestation sera reportée sans indemnité.

## Article 7 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, contenus pédagogiques, méthodes et outils utilisés constitue une œuvre protégée par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

Les supports remis sont strictement réservés à l'usage interne du Client.

## Article 8 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de la formation.

Prisma Compétences garantit la confidentialité des situations professionnelles évoquées lors des travaux pratiques.

## Article 9 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et réglementaire des formations.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement.

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux obligations légales et réglementaires.

## Article 10 – Accessibilité et handicap

Prisma Compétences s'engage à étudier toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap.

Les aménagements pédagogiques et organisationnels sont définis en concertation avec le Client et le participant concerné, conformément à la procédure interne d'accueil des personnes en situation de handicap.

## Article 11 – Responsabilité

Prisma Compétences est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Sa responsabilité est limitée au montant de la prestation concernée.

Elle ne saurait être engagée pour les décisions prises par les participants à l'issue de la formation.

## Article 12 – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit à l'adresse suivante :

ludivine.batail@prisma-competences.fr

Une réponse sera apportée dans un délai de 10 jours ouvrés.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur demande.

## Article 13 – Litiges et médiation

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera des tribunaux compétents du ressort du siège social de Prisma Compétences.

Pour les clients particuliers, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, il est possible de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Mis à jour le 13/03/2026.